

Les **PLANGUENOUVELLES**

LE MENSUEL D'INFORMATIONS DE PLANGUENOUAL

N° 219 Avril 2021



► lamballe-armor.bzh



Lamballe-Armor
en Penthièvre

EDITO

Quelle est donc cette pierre ?

Elle s'appelle « La Pierre à Villedieu » et fait partie du « patrimoine » de la commune.

Elle se trouve à l'angle de la rue du Centre et de la rue du 19 Mars 1962.

Henri Gouault, dit « Villedieu » (1868/1947) était un joueur de vielle à roue. Musicien autodidacte surdoué, il était connu dans tout le Penthièvre et il lui arrivait à Planguenoual de s'asseoir sur cette pierre pour relacer ses chaussures et jouer de son instrument.

Lors des travaux d'aménagement du bourg, elle avait été enlevée et stockée aux ateliers municipaux et vient de retrouver sa place originel.



Directeur de la publication :

Philippe Hercouët

Crédit(s) photo(s) :

mairie

Impression :

Fabouest Saint-Briec

Diffusion :

1150 exemplaires

Distribution :

Médiapost – Trégueux

AVIS IMPORTANT

Les particuliers et associations qui désirent faire paraître un article dans le prochain numéro doivent déposer leur texte **avant le 11 avril 2021** ou nous l'adresser par mail à l'adresse suivante :

planguenouvelles@planguenoual.fr

Nous ne garantissons pas la parution des articles parvenus après cette date.

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
MAIRIE
DE
PLANGUENOUAL



AGENCE POSTALE

L'agence postale sera fermée du 27 au 30 avril 2021.

l'appli
de la Ville



Téléchargez dès maintenant l'appli Lamballe-Armor et restez connecté à votre ville : actualités, agenda, menus des cantines, signaler un problème, horaires de piscine...



lamballe-armor.bzh
contact@lamballe-armor.bzh



@LamballeCo



@LamballeCo

Ville de
Lamballe-Armor

Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux ».

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

Les chiens de catégorie 1

Il s'agit des « chiens d'attaque » :

- chiens de type American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier), également appelés « pit-bulls » ;
- chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls » ;
- chiens de type Tosa.

Les chiens de catégorie 2

Il s'agit des « chiens de garde et de défense » :

- chiens de race American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) ;
- chiens de race Rottweiler ;
- chiens de type Rottweiler
- chiens de race Tosa

Pour en savoir plus : contacter votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Le permis de détention

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé. Pour obtenir la liste des formateurs habilités à dispenser la formation, se renseigner auprès de la DD(CS)PP du département ;

- un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire ;
- posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple un détenteur de chien dangereux, qui ne possède pas son permis de détention, est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

- les personnes mineures ;
- les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles) ;
- les personnes condamnées (crime ou peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2) ;
- les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.



Travaux à La Cotentin

Depuis le début du mois de mars, après la rue de Lanmorin (photo couverture), les travaux d'aménagement ont repris au village de La Cotentin, rue des Madières, bas de la rue de la Côte d'Émeraude et au niveau des terrains de tennis :

- Renforcement de la ligne HTA.
- L'effacement des réseaux d'électricité et télécom.
- La pose de nouveaux candélabres.
- L'extension du réseau des eaux usées.
- La réfection du réseau d'eaux pluviales.

Dans ce secteur, la circulation va être impactée pendant plusieurs semaines.

Les travaux d'aménagement, quant à eux, devraient commencer avant l'été afin d'éviter la période estivale.

Nous remercions les riverains pour leur compréhension.



DECORATION

Par arrêté ministériel, le grade de *Chevalier dans l'ordre du Mérite agricole* a été conféré à Madame Corinne ROUSSEAU



Le Pass'Engagement

Un dispositif pour les 18-25 ans

Qu'est-ce que c'est ?

Le Pass'Engagement propose aux jeunes de s'engager bénévolement dans une association costarmoricaine ou un centre social sur une action visant à rendre service aux personnes (solidarité, jeunesse, personnes âgées, aide aux devoirs...). En échange de cet engagement (2 heures minimum par semaine), de septembre 2021 à juin 2022, un financement est accordé pour soutenir un projet personnel et/ou professionnel octroyant une bourse pouvant aller jusqu'à 1 200 €.

Quels sont les bénéficiaires ?

Les jeunes de 18 à 25 ans, quelle que soit leur situation, domiciliés sur le territoire des Côtes d'Armor depuis plus de 6 mois (jeunes issus du territoire et/ou justifiant d'une adresse dans les Côtes d'Armor).

Quelles sont les démarches ?

L'appel à projet et le dossier de candidature sont à télécharger en suivant ce lien ci-dessous ou à retirer à la Maison du Département (MDD) de votre territoire. Une fois le dossier dûment renseigné, accompagné des pièces demandées, le jeune doit l'adresser au référent de la Maison du Département de son territoire avant le 1er juin 2021.

Suite au dépôt de dossier, un entretien est proposé à tout postulant éligible au dispositif.

<https://cotesdarmor.fr/vos-services/beneficier-du-pass-engagement>

MDD de Saint-Brieuc 76 A, rue de Quintin, 22000 Saint-Brieuc - Tel. : 02 96 60 86 86



Gestion des déchets

Quel service est payé par l'utilisateur ?

La facture déchets ménagers permet de payer :

- La prévention : ateliers compostage, visites pédagogiques, ...
- La pré-collecte : les sacs, les bacs, les colonnes d'apport volontaire, leur entretien, ...
- La collecte : le personnel (40 agents), les véhicules, le carburant et la maintenance, les locaux, les consommables ...
- L'accès aux déchèteries : le personnel (10 agents), l'entretien des sites ...
- Le recyclage et le traitement des déchets. Les déchets sont acheminés dans les installations KERVAL Centre Armor, syndicat de traitement qui les traite selon leur nature (centre de tri, incinération, valorisation des encombrants de déchèteries, ...).

Le traitement de nos déchets

La compétence « traitement » de nos déchets est déléguée au syndicat Kerval Centre Armor :

- Incinération des ordures ménagères résiduelles à l'Usine d'incinération de Planguenoual,
- Tri des déchets sélectifs à l'usine Generis à Ploufragan,
- Transport des bennes en bas de quais des déchèteries,
- Traitement des déchets des déchèteries :
- Tri des encombrants et du bois à l'usine Ty Valo à Ploufragan.
- Broyage et évacuation des déchets verts des déchèteries

Une augmentation du prix des déchets

Répartition des charges du service :

- Prévention = 3%
- Pré-collecte = 5%
- Collecte/déchèteries = 43%
- Transport = 2%
- Traitement = 47%

En 2021, Kerval Centre Armor prévoit d'augmenter le coût de certains traitements de déchets. Cela va donc entraîner une augmentation des charges de traitement pour Lamballe Terre & Mer.

Les recettes matières ont continué de chuter en 2020 en lien avec la crise sanitaire et économique.

Le soutien financier apporté par les éco-organismes (CITEO) est également en baisse en 2020.

Afin d'arriver à un équilibre, le prix du service déchets ménagers va donc augmenter en 2021.

L'augmentation représentera en moyenne :

- Pour une famille de 4 personnes : 28€ par an sur la redevance (soit 2,40€ par mois),
- Pour une personne seule : 17€ par an sur la redevance (soit 1,40€ par mois).

La Redevance Incitative pour tous en 2022

La redevance incitative va être généralisée au 1er janvier 2022 sur l'ensemble du territoire. Le choix s'est porté sur la redevance incitative car elle a un impact environnemental :

- Rôle important de la prévention,
 - Augmentation du tri sélectif,
 - Réduction de la production de déchets ménagers,
- Grâce à ce mode de financement, l'utilisateur pourra devenir acteur de sa facture.

En 2021, dans le but de produire moins de déchets, Lamballe Terre & Mer va s'engager dans une campagne de communication, sur toute l'agglomération, sur la prévention et les bons gestes de tri.

Économie

Aides exceptionnelles covid-19

Face à ce nouvel épisode de cette crise sanitaire, l'Etat, la BPI, la Région Bretagne, les chambres consulaires et bien sûr Lamballe Terre & Mer se mobilisent pour soutenir les entreprises. Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté : **0806 000 245** Plus d'infos sur notre site internet : lamballe-terre-mer.bzh

Mise en place d'un accueil de proximité à Pléneuf

La Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) des Côtes d'Armor vous informe de la mise en place, depuis début février 2021, d'un accueil de proximité sous la forme de permanences sur la commune de Pléneuf Val André, assurées par des agents des Finances publiques, tous les mardis de 14h à 17h dans les locaux de la mairie. Il s'agit d'offrir aux usagers, dans trois domaines (fiscalité des particuliers, créances du secteur local, amendes) :

- une réponse aux questions les plus fréquentes (informations générales sur les impôts ou le paiement des créances locales ou des amendes) ;
- un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches en ligne (par exemple : aide à la création de l'espace particulier, à la déclaration en ligne, à l'utilisation de la messagerie sécurisée, la formulation d'une réclamation...), ou de leurs démarches effectuées sur papier (ex : assistance pour le remplissage des formulaires les plus courants) ;
- une orientation des usagers en cas de demande plus complexe devant être documentée et, le cas échéant une mise en relation avec le service compétent (Service des Impôts des Particuliers, Service de Gestion Comptable, Trésorerie) quand ce dernier doit être sollicité.

LE GROUPE SCOLAIRE LOUIS GUILLOUX

Chaque jour, 133 enfants franchissent l'entrée de l'école Louis Guilloux, rejoignent l'une des deux classes maternelles ou l'une des quatre classes primaires et retrouvent l'une des sept enseignantes. Depuis 20 ans, Nathalie Bouzid assure la direction du groupe scolaire Louis Guilloux, lequel accueille également, sur ce même site, l'entité périscolaire et le restaurant scolaire dirigés par Mélissa Lenoir. Petits et grands peuvent bénéficier de ces services le matin avant l'école, le midi et le soir ou participer, les mercredis et pendant les petites vacances, aux activités encadrées de l'accueil de loisirs sans hébergement. Les enfants scolarisés à l'école Sainte Anne bénéficient des mêmes services chaque jour, accompagnés sur le chemin de l'aller et du retour par du personnel communal.

Le bâtiment du haut est une belle réalisation architecturale, intégrant la réhabilitation de l'ancienne école. Cette partie est dédiée à l'espace primaire. Le bâtiment du milieu accueille l'espace périscolaire et de restauration et assure la jonction avec l'école maternelle. Cette dernière a pu être rénovée en 2015 et propose une répartition harmonieuse des lieux d'activité et de repos, avec notamment, une grande salle de motricité.

La crise sanitaire entraîne bien sûr des contraintes quotidiennes induisant une répartition des enfants au sein de groupes qui ne doivent pas se croiser, ni partager les jeux des récréations et pour lesquels les repas sont aussi organisés en services successifs. Ces contraintes sont atténuées par de grands espaces extérieurs, cours spacieuses côté rue et, à l'arrière, plateau sportif et large terrain enherbé, arrondi dans l'une de ses extrémités par de petites buttes que l'on imagine bien utiles pour donner l'impression que l'arrivée au sommet relève d'une expédition qui met les petites jambes à l'épreuve.

Si l'ensemble du cadre scolaire invite à être bien studieux, l'école propose aussi, chaque année, des activités complémentaires pour initier les enfants à l'art, à la musique, au sport...

Ainsi, pour la 2ème année consécutive, les élèves de CM1-CM2 retrouvent des professeurs de l'école de musique dans le cadre du projet « Orchestre à l'école ». Pour l'ensemble des classes, l'ouverture culturelle se traduit aussi, chaque année, par la fréquentation de la bibliothèque communale, par des projets « théâtre », par des sorties cinématographiques (Cinécole), par l'accueil d'un illustrateur ou d'un auteur dans le cadre du salon du



livre de Ploufragan ou par la participation au concours littéraire des Incorruptibles. Sur un autre plan, séances de piscine et de voile pour les plus grands enrichissent les activités d'éducation physique et sportive.

Tous ces temps forts au fil de l'année scolaire constituent autant d'occasions de rencontres, de plaisir ou d'éveil à la curiosité et complètent harmonieusement les apprentissages plus classiques et ce, avec l'objectif partagé de bien vivre ensemble dans un climat serein.

Dans ce cadre, les parents et les amis de l'école sont des partenaires attentifs et efficaces du projet d'école, représentés au sein de deux associations, l'APEP et l'Amicale laïque, contribuant à faire du groupe scolaire Louis Guilloux un lieu de vie et de citoyenneté.

« **Le monde des idées nous est ouvert** » écrivait Louis Guilloux dans son roman « Le sang noir ».

L'école de Planguenoual est digne de porter son nom.



L'équipe enseignante



Le dispositif

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions, dans la limite des places disponibles, sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans

une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

Modalités d'inscription

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

Retrait des dossiers d'inscription

A partir du 1er avril :

SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor ou en téléchargement sur lamballe-terre-mer.bzh ou sur portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh

URBANISME

Déclarations préalables

M. MALINOWSKI	Carport/garage - clôture	6, rue du Parc
M. JAFFRY	Pose d'un portail	4, rue des Lys
Mme FROGER	Carport	726, rue de Bel Air
M. BOUDER	Préau	5, imp. Fontaine Saint Paër
Mme RAULT	Clôture	5, rue des Coquelicots
M. RONDEAU	Clôture	33, rue des Agapanthes

Permis de construire

M. POIDEVIN	Réhabilitation et extension d'une d'habitation	4, impasse des Quartiers
M. Mme LAFABRIE	Maison individuelle	4, rue des Sternes
M. Mme SAINTILLAN	Extension d'une habitation	3, La Ville Guihen

PETITES ANNONCES

- Dans le contexte actuel, la pépinière Herbarius propose ses jeunes plants de légumes vivaces ou non, aromatiques, fleurs à manger, salades et petits fruits en direct sur le site. Ouverture de la pépinière du 1er mars à fin juin tous les matins de 9h à 12h, y compris les samedi et dimanche (sauf tenue de fêtes des plantes). Complément d'information sur le site herbarius.net
- Un panier bio près de chez vous, c'est possible ! La Binée Paysanne est une association de producteurs bio créée en 2004. 19 producteurs bio et locaux vous proposent du pain, des légumes de saison, des produits laitiers (vache, brebis, chèvre), des pommes, des jus, du cidre, des infusions, de la farine, des poulets, de la viande porc, bœuf, agneau... rien n'est imposé, c'est à vous de choisir.
Où : pendant la période du couvre feu, les paniers sont à retirer le samedi matin à la Cidrerie de la Baie.
En temps normal : terrain de boules, derrière la salle des fêtes. Quand : le vendredi, de 17 h30 à 19 h.
Infos et commandes sur le site : www.labineepaysanne.com ou par téléphone : 02 96 72 83 48



NUMEROS UTILES

Mairie de Lamballe-Armor
5, rue Simone Veil - Lamballe
T 02 96 50 13 50

Maire déléguée de Planguenoual
T 02 96 32 78 25

Agence postale
T 02 96 93 11 69

Espace culturel - Bibliothèque
T 02 96 74 64 31

Cabinet médical
4, rue du Verger
T 02 96 32 77 16
Médecin de garde : faire le 15

Pharmacie
2, rue du Verger
T 02 96 32 74 54
Pharmacie de garde : 3237

Cabinet dentaire
9, rue des Ponts Neufs
T 02 96 78 26 23

Cabinet infirmier
4, rue du Verger
T 02 96 32 79 54

Cabinet d'ostéopathie
4, rue du Verger
T 07 77 25 35 68

Cabinet de kinésithérapie
2, rue de Lamballe
T 02 96 32 71 43



**Communauté d'Agglomération
Lamballe Terre & Mer**
T 02 96 50 00 30

Cias
T 02 96 32 98 94

Police Municipale
T 02 96 50 14 40

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

**Assistante sociale du conseil
départemental**
T 02 96 50 10 30

Conciliateur de justice
T 02 96 63 13 00

Pôle emploi
T 3949

Déchetterie
T 02 96 32 95 89

Cabinet de sophrologie
4, rue du Verger
T 06 14 08 43 82

Cabinet « Les Petits Pas »
4, rue du Verger
T 06 10 74 58 31